

Logements sociaux

Locatifs et accession sociale à la propriété, une offre variée

202 logements sociaux au 1er janvier 2018



Pour solliciter un logement social, votre interlocuteur privilégié est le CCAS qui vous accompagne dans vos démarches. Toute demande déposée en mairie fait l'objet d'une étude attentive en concertation avec les bailleurs sociaux.

- [Les conditions d'accès et les modalités de dépôt d'une demande de logement](#)
- [Les processus d'attribution et les priorités](#)
- [Les partenaires et bailleurs sociaux](#)

[Faire, modifier, renouveler et/ou suivre sa demande de logement social en ligne](#)

2 rue Victor Hugo

☎ 02 40 54 92 24

✉ social@hautegoulaine.fr